

Compte-Rendu de la CAP

du 19 décembre 2012

S.A.C.D.D

Déclaration FORCE OUVRIERE	2
Déroulement de la cap	3
Réponses de l'administration	4
Recours sur Prime Fonctions-Résultats	4
Recours sur entretien professionnel	5
Intégrations	5
Titularisation emploi réservé	5
Reclassement professionnel	5
PNA sortantes vers d'autres ministères	6
Détachements entrants	6
Recrutement en PNA	6
Questions diverses	6
Les Coordonnées de vos élus	7

DÉCLARATION FORCE OUVRIERE

Cette CAP se tient alors que les agents de notre ministère sont dans une situation difficile.

Non seulement aucune mesure n'a été prise pour revaloriser la valeur du point d'indice mais au contraire de nombreuses mesures attaquent notre déjà très faible pouvoir d'achat.

A ce propos, **FORCE OUVRIERE** réaffirme sa revendication d'une revalorisation immédiate des grilles indiciaires. Nous rappelons qu'un SACDD au 1er échelon est à 13,86€ du SMIC. Différence encore amoindrie dès le 1er janvier 2013 avec son augmentation.

Par ailleurs, nous dénonçons l'instauration d'un jour de carence en cas de maladie qui laisse le choix entre travailler tout en étant malade avec les conséquences que cela peut engendrer ou perdre 1 jour de sa rémunération. Nous rappelons que grand nombre de salariés du secteur privé ont une compensation des jours de carence par leur employeur. A cette mesure s'ajoute le retrait des jours RTT.

Et, enfin; la PFR, avec ses cotations de postes iniques et sa moyenne de part résultat absurde. La PFR qui est, nous vous le rappelons, une arme ultime de destruction massive de nos garanties collectives, une machine de guerre contre nos rémunérations et nos statuts.

Ce mercredi 19 décembre est un mercredi « noir » pour les agents du MEDDE-METL. En effet, il s'agit du jour de l'examen en CAP des SACDD des recours PFR et, avec lui, son lot de déconvenues et d'injustice.

Cette CAP est la suite et fin de celle du **20 juin** dernier qui n'a pu être terminée faute de temps.

En effet, les nombreux recours sur la PFR n'ont pas permis d'étudier l'ensemble des recours qui aurait dû être traité lors de la précédente CAP.

Ceci démontre l'incapacité de l'administration à assurer une gestion correcte de ses agents et ceux notamment de la catégorie B administrative dans la nouvelle organisation de la DRH.

De plus, nous avons constaté lors de la CAP du 20

juin, l'intransigeance et l'incohérence de l'administration concernant les recours PFR de nos collègues, aucun dialogue social n'était possible. Les dossiers étaient présentés déjà « ficelés », nos arguments inutiles puisque la « messe était dite ». Notre organisation syndicale était présente, elle a interpellé et interrogé, argumenté, mais l'administration est restée immobile, fermée et intraitable.

FORCE OUVRIERE demande solennellement qu'aujourd'hui dans cette instance, les recours PFR soient examinés de manière juste et traités en toute impartialité.

Après les promesses de l'administration, les agents sont aujourd'hui face à la triste réalité. Grand nombre d'entre eux réalise la perversité du système, traduit pour certains par des cotations de poste en dessous des missions effectivement réalisées ou encore des modifications subites d'intitulés de postes pour augmenter certains coefficients au détriment d'autres agents.

FORCE OUVRIERE dénonce la gestion de la PFR qui a pour seul objectif de réaliser des économies sur le dos des SACDD.

L'administration a voulu mettre en place un système de rémunération au mérite à enveloppe constante pénalisant ainsi les agents en instaurant une moyenne à respecter que ce soit pour la part fonction ou la part résultat.

Dans sa traduction concrète, la PFR doit reposer sur des critères objectifs et être exempte de tout contingentement d'origine budgétaire.

Encore une fois, les SACDD ne sont pas épargnés, on cherche à leur faire payer la crise ou une quelconque faute dont ils ne sont pas responsables

FORCE OUVRIERE dénonce à nouveau ce système à «la tête du client» partial et perfectible, organisé dans une enveloppe limitée et contrainte. la PFR glorifie le culte de l'individualisme, contribue à accentuer la perte de sens au travail et casse les collectifs de travail dans les services.

FORCE OUVRIERE exige l'abandon de ce

dispositif qui sans l'empressement de l'administration du MEDDE-METL n'aurait jamais vu le jour comme c'est le cas pour les corps de catégorie C ou les AUE par exemple.

FORCE OUVRIERE alerte également l'administration sur la charte de gestion. En effet, celle-ci doit être présentée aux organisations

syndicales le 8 janvier prochain. Il n'est pas question pour **FORCE OUVRIERE** d'accepter un document qui ne crée que des obligations aux agents, se substituant à la réglementation en vigueur.

Les élus à la CAP

DÉROULEMENT DE LA CAP

La CAP a été présidée par Mme Brigitte THORIN.

La cap a bien eu lieu avant les fêtes mais la magie de Noël n'a pas opéré.

S'agissant des parts fonction, l'administration s'est arc-boutée obstinément sur une lecture rigide et stricte de la circulaire PFR 2011.

Ainsi, les réelles missions des agents ont été balayées par un laconique intitulé de poste et nos arguments ont été vains.

Pourtant, les représentants **FORCE OUVRIERE** ont insisté même si l'administration a maintes fois répété (pour essayer de nous museler) que nous n'étions pas, dans le cadre de cette CAP, légitimes pour juger ou mettre en cause la PFR mais légitimes pour vérifier la concordance de l'attribution de celle-ci avec la circulaire. Quel exercice de démocratie !!!

Cette pitoyable tentative pour contraindre FORCE OUVRIERE au silence a été inutile. **FORCE OUVRIERE** a défendu chaque recours avec pugnacité mais l'intransigeance froide et méprisante de l'administration qui se cachait derrière des « intitulés de poste types » a atteint des sommets de mauvaise foi pour écarter les arguments développés.

Concernant les recours sur les parts résultat:

Les critères d'attribution de la modulation de la part résultat sont autant sujets à caution que nombreux, variés et variables selon les services!!

Pour le coup, c'est **FORCE OUVRIERE** qui a demandé le respect de la circulaire!! En effet, la modulation de la part résultat est liée à l'entretien professionnel. **FORCE OUVRIERE** a donc systématiquement réclamé l'entretien professionnel, et, l'administration s'est trouvée bien embarrassée et « forcée » d'accepter quelques augmentations de cette part.

Nous remercions les agents concernés qui ont bien voulu saisir la CAP d'un recours concernant leur PFR. Ils nous ont permis de mettre en avant un certain nombre de problèmes liés à cette prime indigne et de confronter l'administration aux incohérences qu'elle a elle-même créées.

Certains arguments dans les recours des agents sont tellement édifiants que nous avons choisi de rédiger un bulletin spécial intitulé « les perles de la PFR » que nous diffuserons dans les prochains jours. Surveillez votre messagerie.

RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION

PFR

L'administration informe qu'une réflexion est menée sur la PFR par un état des lieux avec des propositions d'amélioration du régime indemnitaire. D'ici fin février début mars, des éléments d'information sur le devenir de la PFR seront communiqués. Peut-être à la prochaine CAP prévue les 20 et 21 février 2013, on en saura plus...

Pour l'administration, la PFR est un dispositif avec un certain nombre de règles mais avec des contraintes budgétaires.

FORCE OUVRIERE reste opposé à ce système injuste et inégalitaire qui n'est rien d'autre qu'une gestion à la tête du client pour pénaliser toujours davantage les SACDD. **FORCE OUVRIERE** invite les agents à déposer en 2012 simultanément un recours en CAP et un recours au tribunal administratif eu égard au comportement irascible de l'administration lors de cette CAP recours.

CHARTE DE GESTION

L'administration précise que le projet de charte de gestion est à l'examen. Prochaine réunion d'échanges prévue le 8 janvier pour examiner les modalités de gestion.

Pour **FORCE OUVRIERE** ça ne doit pas être un document destiné à créer un devoir pour les agents en supprimant les droits ouverts par les statuts. L'administration indique souhaiter en débattre dans un climat apaisé lors de séances de travail.

REVALORISATION INDICIAIRE ET INDEMNITAIRE

Pour l'administration, le passage du NES a permis une revalorisation indiciaire.

Pour **FORCE OUVRIERE**, l'administration fait encore preuve de malhonnêteté. Elle n'ignore pas que le NES est en réalité pénalisant pour les agents dans le cadre de leur déroulement de carrière.

RECOURS SUR PRIME FONCTIONS-RÉSULTATS

Sur un total de 25 dossiers recours PFR, après examen des dossiers en CAP :

Dossiers analysés sur la part fonctions :

3 dossiers avec maintien sans vote suite à révision du dossier avant tenue de la CAP.

Pour 11 dossiers, les représentants du personnel à l'unanimité votent contre la proposition de l'administration de ne pas réévaluer le coefficient fonctions.

Dossiers analysés sur la part fonctions et part résultats

Sur 7 dossiers :

- 2 dossiers avec maintien sans vote suite à révision du dossier avant CAP

- 4 dossiers n'ont pas de révision de coefficient. Les représentants du personnel à l'unanimité votent contre la proposition de l'administration, qui est de ne pas réévaluer le coefficient fonctions et le coefficient résultats.

- 1 dossier avec avis favorable sur la révision du coefficient fonction

Dossiers analysés sur la part résultats

Sur 4 dossiers :

- 1 dossier avec révision du coefficient avant la tenue de la CAP
- 2 dossiers n'ont pas de révision du coefficient résultat. Les représentants du personnel à l'unanimité votent contre la proposition de l'administration, qui est de ne pas réévaluer le coefficient résultats.
- un complément d'enquête sera faite auprès du service concernant un dossier, car il y a incohérence sur l'argumentaire présenté par le service sur le maintien du coefficient résultats.

RECOURS SUR ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Un dossier a été présenté concernant le recours formulé d'un agent.

L'administration ne souhaite pas donner suite à ce recours.

FO s'abstient sur ce dossier, car un accompagnement a été fait par le service.

INTÉGRATIONS

Nom	Prénom	Grade d'accueil	Service actuel	Date d'intégration
BORDET	Sandrine	CTT	DREAL Lorraine	01/01/13
CALATAYUD	Céline	SACS	DDT 69	01/01/13
FERRY	Véronique	SACN	DIR Est	01/01/13
LEFRANCOIS	Corinne	SACN	DDT 60	01/01/13
LEGUAY	Yves	SACS	DRIEA-IF	01/01/13
LOUVIOT	Laurent	SACE	DIR est	01/01/13
PIAT	Françoise	SACS	SN Nord-Pas-de-Calais	31/12/12
RENARD	Jean-Luc	SACE	SN Nord-est	31/12/12
SCHMIDT	Christine	SACS	DREAL Champagne-Ardennes	01/01/13
VITAL	Michel	SACS	SG/SDSIE	01/01/13

TITULARISATION EMPLOI RÉSERVÉ

Un dossier a été présenté et approuvé en CAP avec date de titularisation au 30 décembre 2012.

RECLASSEMENT PROFESSIONNEL

Date effet : 1er janvier 2013

Nom	Prénom	Ancien grade	Nouveau grade	Service affectation
JEGOUZO	Pascal	IPCSR	SACDD/AG CN	DDTM 56

PNA SORTANTES VERS D'AUTRES MINISTÈRES

Avis favorable de la CAP pour PARDON Sylvie et VERNOZY Annie.

Avis favorable de la CAP pour LEROY Patricia sous réserve de l'avis du service d'origine.

Nom	Prénom	grade	Service d'origine	Accueil
PARDON	Sylvie	SACDD CN	DDT 71	MAAF-DDT 71
VERNOZY	Annie	SACDD CN	PNA à la DRAAF	MAAF-EPLFFPA Lyon
LEROY	Patricia	SACDD CN	SG-DRH	MAAF-SG/SRH/SDMEC

DÉTACHEMENTS ENTRANTS

Nom	Prénom	Grade	Grade d'accueil	Service d'origine	Service d'accueil
DUPORT	Véronique	SA 1er niveau	SACDD CN	SGAP Rennes	DDTM 85

RECRUTEMENT EN PNA

Nom	Prénom	Grade	Grade d'accueil	Service d'origine	Service d'accueil
RAGGI	Philippe	SACS	SACDD CS	IGN	DDTM 85

FORCE OUVRIERE a demandé un bilan sur les détachements entrants et PNA entrants, ainsi que les détachements sortants et PNA sortantes.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre de la réorganisation de la DDT Rhône, M. STARON intègre le SAUT.

Dans le cadre du droit de remords, Mme REISZ Virginie, affectée depuis le 10 septembre 2012 au ministère de la Culture, sera affectée à la cellule marchés au SN de Strasbourg à compter du 31 décembre 2012.

Prochaine CAP : 20 et 21 février 2013

LES COORDONNÉES DE VOS ÉLUS

Sylvie CALVO ☎ 01.40.81.24.19 ✉ sylvie.calvo@i-carre.net
Stéphanie FERRARI-PAILLET ☎ 05 56 73 14 76 ✉ Stephanie.Ferrari-Paillet@developpement-durable.gouv.fr
Jacqueline BALZA ☎ 01.40.81.24.21 ✉ jacqueline.balza@i-carre.net
Simone ACKERMANN ☎ 03 88 88 91 90 ✉ simone.ackermann@bas-rhin.gouv.fr
Christian MORRIER ☎ 04 74 38 50 27 ✉ christian.morrier@ain.gouv.fr
Jacqueline AIRAULT ☎ 05 49 06 89 66 ✉ jacqueline.airault@deux-sevres.gouv.fr
Permanence à l'Arche de la Défense ☎ 01.40.81.24.20 📠 01.40.81.24.13
✉ fo-snpetultem@i-carre.net

Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.
Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN FO-PETULTEM

MEDDE - METL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - Paris La Défense Cedex 04